Modalités relatives à la préparation des mémoires de recherche

Master Études Culturelles, parcours Monde Anglophone

Le mémoire constitue une initiation à la recherche qui permet de questionner un sujet donné, en relation avec la critique du domaine. Il s’agit d’un travail régulier, sur le long terme, effectué en autonomie, sous la direction d’un·e encadrant·e. Le mémoire doit par ailleurs refléter la capacité des étudiant·es à comprendre et respecter les grands principes de l’intégrité scientifique et à produire un travail personnel.

**I. Dispositions communes aux mémoires de M1 et de M2**

1. Avoir déjà mené une réflexion sur le sujet de recherche est recommandé en amont de l’inscription. Le choix du sujet et d’un·e encadrant·e dans le domaine de spécialité concerné devra ensuite être arrêté le plus tôt possible en début d’année.

2. La soutenance devra avoir lieu avant le mois de juillet de l’année universitaire, sauf circonstances exceptionnelles, et en particulier pour les étudiant·es de M2 souhaitant s’inscrire à la préparation à l’agrégation externe. Dans le cas où une soutenance devrait être reportée en septembre, sous réserve de l’accord de l’encadrant·e, au moins les deux-tiers du mémoire auront été rendus en amont.

3. Les encadrant·es proposeront un planning de rencontres régulières (présentielles ou distancielles) et un calendrier de rédaction à respecter. Il sera demandé de remettre un document montrant l’état d’avancement du travail avant chaque rendez-vous.

4. Les recommandations des encadrant.es devront être prises en compte tout au long de l’année, et jusqu’à la soutenance, que ce soit sur la forme ou sur le fond du mémoire. 33% de la note finale du mémoire reflétera la prise en compte de ces recommandations.

5. Le recours aux outils utilisant l’intelligence artificielle (suggestion de plans ou de titres par ChatGPT, rédaction partielle par ChatGPT, aide à la reformulation, traduction automatique type Deepl, etc.), sans être proscrit, devra être déclaré et avoir fait l’objet de discussions avec l’encadrant.e. Les étudiant.es échangeront en toute transparence sur les outils qu’ils souhaitent utiliser dans la rédaction du mémoire. Il s’agit, dans tous les cas, d’aboutir à la rédaction d’un travail élaboré en autonomie et à une réflexion personnelle, assortis de références externes qui doivent être clairement identifiées et explicitées.

6. Les mémoires respecteront strictement la charte relative à la lutte contre le plagiat d’Aix-Marseille Université et pourront faire l’objet d’une vérification par un logiciel anti-plagiat :<https://www.univ-amu.fr/index.php/system/files/2020-06/TX-DFD-40%20Charte%20relative%20a%CC%80%20la%20lutte%20contre%20le%20plagiat.pdf>

*L’accord de l’encadrant·e est indispensable pour soutenir. Les enseignant.es de l’équipe pédagogique se réservent le droit de ne pas autoriser la soutenance s’ils.elles estiment que la préparation et la rédaction du mémoire ont dérogé aux principes d’intégrité scientifique ou si les interactions ont été insuffisantes durant l’année pour permettre une progression régulière et satisfaisante.*

**II. Dispositions spécifiques aux mémoires de M1**

1. Le travail sur le mémoire de M1 réalisé dans l’UE « Valorisation de la recherche et des compétences professionnelles » sera remis conjointement à l’enseignant·e et à l’encadrant.e. Ce travail ne dispense pas des dispositions I.3 et I.4 ci-dessus.

2. Pour les étudiant.es souhaitant effectuer une mobilité en M2, il est impératif d’avoir soutenu au plus tard en juin de l’année en cours.

**II. Dispositions spécifiques aux mémoires de M2**

1. L’UE « Préfiguration du mémoire » ne constitue qu’une première étape dans le travail de rédaction et ne dispense pas des dispositions I.3 et I.4 ci-dessus.

2. Dans le cas où une candidature à un contrat doctoral est envisagée, la soutenance devra avoir eu lieu au plus tard en juin pour respecter les calendriers. Toutes les dates seront données durant le courant de l’année universitaire. La poursuite en doctorat peut faire partie d’un projet professionnel post-Master mais elle n’est en rien automatique et nécessite une réflexion suivie avec l’encadrant·e bien en amont.

3. Sous réserve de l’accord de l’étudiant.e et des deux membres du jury de soutenance, certains mémoires pourront être déposés en accès ouvert sur la plateforme DUMAS (Dépôt universitaire de mémoires après soutenance).

*L’équipe pédagogique du Master ECMA, septembre 2024*